

Madame, Monsieur,



1°) Point sur la tarification incitative

Dans les années à venir le coût de l'enfouissement de la tonne de déchets va connaître une sérieuse augmentation passant de 59 € la tonne en 2024 à 65 € en 2025. Au niveau de l'intercommunalité cela va se traduire par un alourdissement de la facture annuelle d'environ 130 000 €. Il est donc nécessaire d'agir pour inciter les habitants à trier davantage. Le passage à la tarification incitative peut être un levier pour inciter nos concitoyens à améliorer le tri. Un groupe de travail s'est donc réuni dernièrement afin d'étudier la mise en place de la tarification incitative. Après discussion le principe suivant a été retenu pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une part fixe, 80% de la taxe sera basée sur la valeur locative de votre résidence, une part variable, 20% sera basée sur le nombre de levées effectuées par foyer. En fonction de la contenance du bac, la levée sera facturée de 2 € pour un bac de 120 L jusqu'à 12 € pour les bacs les plus grands. Le nombre de levées annuelles pour ne pas voir sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmenter, sera d'environ 17 levées par an. En réduisant à une levée mensuelle, une économie d'une dizaine d'euros sera réalisée par rapport à la tarification actuelle. Grâce à un tri adapté, au compostage et à de meilleures habitudes de consommation nous pouvons considérablement réduire le volume de déchets partant à l'enfouissement et ainsi diminuer notre facture.

2) Remerciements

Dans le cadre d'une action citoyenne, Philippe et Tony Stukowski ont remis en état la sépulture de Pierre Wallerand. L'ensemble de la tombe a été remaçoné et les abords ont été réaménagés. Merci à eux pour la réalisation de ce chantier.

3°) Démission et remplacement d'un Maire-Adjoint

En date du 29 mai, Monsieur Bertin pour des raisons professionnelles et personnelles a présenté sa démission à Monsieur le Préfet du département de la Somme qui l'a acceptée. L'ensemble du Conseil Municipal remercie M Bertin pour sa participation aux travaux de cette instance. Afin de pourvoir à la vacance du poste de Maire-adjoint, une élection complémentaire a donc été organisée le 26 juin. Monsieur Nollent Hervé a été élu. Il sera en charge de la gestion de la salle des fêtes et des espaces verts.

4°) Congés d'été

La mairie sera fermée du lundi 29 juillet au 19 Août inclus. Les permanences seront assurées mais certaines questions techniques ne seront traitées qu'au retour de Mme Lepage. En cas d'urgence vous pouvez contacter :

Ludovic Kusnierak	07 81 11 92 40
François Xavier Desmarquest	06 07 85 65 54
Geoffrey Hallu	06 09 72 30 65
Hervé Nollent	06 46 67 59 71

5°) 14 Juillet

La traditionnelle cérémonie de célébration de la fête Nationale se tiendra à partir de 11h au monument. Un dépôt de gerbe sera organisé et le verre de l'amitié clôturera cette manifestation.

6°) Inscriptions au concours des maisons fleuries

Lors de la visite du village par le jury du concours « villages fleuris », les membres de la commission ont été agréablement surpris de l'investissement des habitants à contribuer à l'embellissement de leur cadre de vie. Les membres du Jury se sont attardés sur plusieurs façades et se sont montrés admiratifs devant l'originalité de certaines réalisations. N'hésitez donc pas à participer au concours « Maisons fleuries » en envoyant deux photos de votre façade à la mairie avant le 24 juillet à l'adresse suivante : (commune.deguillaucourt@orange.fr). Lors des précédentes éditions, deux façades de la commune ont reçu une distinction...A vous de jouer !

Veillez croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Ludovic KUSNIERAK